



COMMUNE DE  
**PRESINGE**

LÉGISLATURE 2020-2025

**Procès-verbal de la séance du  
Conseil municipal  
du lundi 24 janvier 2022**  
(no 12)

Sont présents :

**Membres de l'Exécutif**

Monsieur	Serge BROQUARD	<i>Maire</i>
Monsieur	Bernard MITTEY	<i>Adjoint</i>
Madame	Emmanuelle SPINEDI	<i>Adjointe</i>

**Bureau du Conseil**

Monsieur	Jacques-André ROMAND	<i>Président</i>
Monsieur	Benjamin CHABBEY	<i>Vice-président</i>
Madame	Caroline RADICE	<i>Secrétaire</i>

**Conseillers municipaux**

Monsieur	Jean-François BEAUSOLEIL
Monsieur	Christophe BONGARD
Monsieur	Edgar CARDOSO INACIO
Monsieur	Jean-Paul GAILLARD
Monsieur	Thomas LÄSER
Monsieur	Paulo RODRIGUES DA GUERRA
Monsieur	Emmanuel ROSSI
Monsieur	Joseph-Marie THORENS

Excusé-e-s :

Madame	Marine AYMON	<i>Conseillère municipale</i>
--------	--------------	-------------------------------

Public :

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2021
2. Dans le cadre du développement villageois, présentation du cahier des charges des prestations de conseil et d'appui au maître d'ouvrage (AMO) – vote d'un crédit pour couvrir le montant de ces prestations (délibération)
3. Communication du bureau du Conseil municipal
4. Communication du maire
5. Rapport des commissions
6. Propositions individuelles et questions

**M. le Président** souhaite la bienvenue à tous, présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année et ouvre la séance à 20h. Il excuse l'absence de Mme Aymon.

## 1. Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2021

**M. le Président** constate qu'aucune remarque n'est formulée.

Les personnes présentes à cette séance approuvent à l'unanimité le procès-verbal.

Remerciements sont faits à son auteure.

## 2. Dans le cadre du développement villageois, présentation du cahier des charges des prestations de conseil et d'appui au maître d'ouvrage (AMO) – vote d'un crédit pour couvrir le montant de ces prestations (délibération)

**M. le Président** annonce que suite à la dernière séance, il a rencontré l'Exécutif dans le but d'éclaircir certains points et de permettre de retrouver un débat serein et constructif entre le conseil municipal et l'Exécutif.

Il demande si des conseillers ont besoin d'un complément d'information sur la délibération à voter ce soir.

**M. Thorens** souhaiterait connaître quel est le « crédit principal » mentionné au point 5 de la délibération.

**M. le Président** répond qu'il s'agit d'un futur crédit qui englobera tous les autres mandataires (ingénieurs, architectes paysagistes, etc.).

**M. Bongard** désire savoir si la construction des routes sera à la charge de la commune.

**M. le Maire** répond que la commune pourra faire appel à plusieurs fonds intercommunaux pour financer les infrastructures, notamment pour les routes, elle pourra compter sur l'aide du FIE (fonds intercommunal d'équipement), pour les canalisations sur le FIA (fonds intercommunal d'assainissement). Bien entendu, toute réalisation en dehors du périmètre, comme la place, sera à la charge de la commune. L'entretien des routes incombera ensuite à la commune. Actuellement, il n'est pas encore possible de donner un budget global des investissements communaux.

**M. Thorens** rend attentif au fait que les frais d'entretien des routes pourront être bien différents selon le revêtement choisi.

**M. le Maire** tient à informer le conseil municipal que la commission de l'aménagement, l'Exécutif et le bureau Apaar se sont réunis le 19 janvier 2022. M. Niogret, architecte, a compris les inquiétudes de la commission au sujet du nombre de places de stationnement qui n'avait pas été officiellement confirmé par les coopératives. Ces dernières ont donc envoyé une confirmation écrite dans laquelle elles garantissent le ratio de 1.1 pour l'ensemble des divers types de places demandées par le PLQ, dont 40 places qui seront propriété de la commune.

**M. Läser** regrette qu'il ait fallu attendre 4 mois pour obtenir cette réponse.

Puis, **M. le Président** procède à la lecture de la délibération et à son vote.

*Délibération N°22/2022*

**Délibération**  
**relative à l'ouverture d'un crédit de 77'000 F destiné à couvrir le montant des prestations de conseil et d'appui au maître d'ouvrage (AMO) dans le cadre du développement villageois**

*sur proposition du Maire et des Adjoints,*

*Le conseil municipal*

**DECIDE**  
*à la majorité simple*

*par 9 oui, soit à l'unanimité,*

1. *D'accepter de financer un crédit destiné à couvrir le montant des prestations de conseil et d'appui au maître d'ouvrage (AMO) dans le cadre du développement villageois.*
2. *D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit de 77'000 F destiné à ces prestations.*
3. *De financer ce crédit par les fonds propres de la commune.*

4. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune, dans le patrimoine administratif.*
5. *En cas de réalisation du projet, ce crédit sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.*
6. *En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.*

### 3. Communication du bureau du Conseil municipal

- a. Droit d'opposition des conseillers municipaux

**M. le Président** informe de l'entrée en force de la décision de l'assemblée ACG du 20 octobre 2021 relative à la reconduction de l'enveloppe extraordinaire de 500'000 francs du Fonds intercommunal destinée exclusivement aux indemnisations pour le domaine de la culture suite à la crise sanitaire COVID-19.

- b. Remplacement d'une conseillère municipale démissionnaire

Faisant état du remplacement de Mme Aymon à la fonction de conseillère municipale, **M. Chabbey** signale qu'il est en mesure d'annoncer la candidature de M. Renggli. En effet, en l'absence de "viennent-ensuite" sur la liste électorale, l'élection complémentaire se fait par « dépôt prioritaire ». Il convient d'obtenir maintenant la signature de 10 personnes dont 6 signataires de la liste « Presinge demain ». Puis, cette candidature sera déposée à la chancellerie le 27 janvier.

### 4. Communication du Maire

- a. Piste cyclable – route de Jussy

**M. le Maire** informe que les travaux pour la création de la piste cyclable sur la route de Jussy entre l'Avenir et le giratoire de Sionnet débuteront prochainement et dureront 2 ans.

- b. Crèches

Les crèches de Meinier et de Puplinge sont en train d'augmenter leur capacité d'accueil en transformant leurs jardins d'enfants en places de crèche. La crèche de Puplinge offrira 16 places supplémentaires et celle de Meinier entre 12 à 14. Etant partenaire dans les deux établissements, M. le Maire suggère de réfléchir à l'intérêt de la commune de réserver d'autres places. Il rappelle qu'actuellement Presinge en possède dix, toutes occupées. Le coût d'une place s'élève à 30'000.- francs.

### 5. Rapport des commissions

- a. Commission des routes et commission de l'environnement

Le 31 janvier, une séance réunira les deux commissions dont l'un des points à l'ordre du jour sera la présentation d'une « stratégie énergétique communale » proposée par **M. Romand**.

- b. Commission de l'aménagement

La commission s'est réunie la semaine dernière, **M. Beusoleil** relève le bon état d'esprit dans laquelle elle s'est déroulée et ne manquera pas de faire un compte-rendu des discussions, dès que le procès-verbal sera approuvé par ses membres.

- c. Commission des bâtiments

Ne s'étant pas encore réunie, seule une remarque est formulée par son président, **M. Gaillard** : ne pourrait-on pas réparer les bancs publics abimés ?

Les cantonniers s'en occupent, répond Mme Radice.

- d. Commission de la culture et des manifestations

**M. Rossi** signale que la commission est en train d'établir un programme pour 2022.

Questionnés sur la date de la Balade transfrontalière 2022, les conseillers répondent qu'ils n'ont pas de préférence entre le 18 ou 25 septembre. Ils font remarquer cependant que cette période correspond à l'ouverture de la chasse en France et tiennent à en faire part aux organisateurs. De plus, les autorités communales sont d'avis d'offrir une collation aux participants afin de s'aligner sur les pratiques des autres communes.

## 6. Propositions individuelles et questions

### a. Mobilitri

Ne pourrait-on pas demander à Mobilitri de libérer quelques places de parking, le mercredi 2 février, car l'Auberge des Vieux-Chênes accueillera ce jour de nombreux clients ? interroge **M. Bongard**.

M. le Maire répond positivement.

### b. Route de Jussy

**M. Cardoso Inacio** a relevé que le département des infrastructures prévoit de diminuer la limitation de vitesse sur la route de Jussy à 50 km la nuit. Est-ce que la commune est consultée sur ce sujet ? **M. le Maire** répond que la commune n'a pas de préavis à donner, puisqu'il s'agit d'une route cantonale.

### c. Gardes auxiliaires

**M. Rodrigues da Guerra** pose la question s'il existe des rapports sur leurs activités et leurs lieux d'interventions. Il souhaiterait que ce sujet soit discuté lors d'un prochain conseil municipal.

### d. Projet d'une ferme bio gaz

Questionné par **M. Läser** au sujet de l'avancement de ce dossier, M. le Maire répond que le tribunal administratif n'a pas encore statué sur une décision finale.

D'une manière générale, **M. Läser** souhaiterait recevoir davantage de retours de la part de l'Exécutif sur les sujets en cours.

### e. Dépendances de la Ferme Gallay

Répondant à la question de **M. Bongard**, **M. Mittey** annonce que tous les appartements seront loués en février. Quant à la salle, les travaux intérieurs sont terminés, seul manque encore le mobilier. Avant toute location, le règlement doit encore être finalisé. Le projet des caves fait l'objet d'une demande d'autorisation en cours d'étude.

**M. Beausoleil** regrette que les baux aient été signés avant la rédaction du règlement de la salle, puisque cette dernière engendrera certaines nuisances aux locataires. Cette spécificité est mentionnée directement dans le bail, explique **M. Mittey**. Il prend note que les loyers ont dû être baissés de 20% par rapport à la 1ère proposition de la Régie.

Ne pourrait-on pas donner un nom à cette nouvelle salle ? suggère **M. Gaillard**. Des propositions pourraient être faites au prochain conseil municipal.

### f. Immeuble 1-3 Louvière

Un locataire a interpellé **M. Rossi** lui demandant pourquoi les portes d'entrée des appartements ne sont pas aux normes anti feu.

Tant qu'aucuns travaux ne sont engagés dans l'appartement, il n'y a aucune obligation de les changer, répond **M. Mittey**.

### g. Développement villageois

**M. Rodrigues da Guerra** s'interroge sur la procédure d'inscription pour les appartements du projet de développement.

Il faut s'adresser directement aux trois coopératives. La marche à suivre est indiquée sur le site de la commune.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h.

Jacques-André ROMAND  
Président du Conseil

Caroline RADICE  
Secrétaire du Bureau

Procès-verbaliste : Caroline Radice